DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

NOM : ODENT-MALAURE HÉLÈNE

NON : **Je n'ai pas de conflit d'intérêt**

HEMOVIGILANCE RECEVEUR : ERREUR ABO

Interrogation sur la procédure d’identification temporaire complexe

Transfusion érythrocytaire ABO incompatible

Les étapes :

Erreur d'identification temporaire du patient
Rapprochement d'identités similaires lors de la délivrance des PSL
Contrôle de concordance d'identité incomplet à réception des PSL
Absence de contrôle ultime préalablement à la transfusion

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

Le 20/12/15 accueil simultanément d'un blessé par accident de la voie publique (AVP) et d'un accident de la vie courante (plaie jugulaire) :

Deux patients = Deux identités temporaires à l'accueil de l'ES :

- Le patient (1) porteur de la plaie jugulaire à son arrivée est identifié : TEMPOGAAAAAA X né le 30/06/1980

- Le blessé lors de l'AVP (2) à son arrivée est identifié : TEMPOGA B XXXX né le 22/12/1980

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

Selon la procédure d'identification de l'ES :

Le 1er patient doit être enregistré sous l'identité TEMPOGA,

Le 2nd sous TEMPOGB …

+++

➥ TEMPO = Temporaire, G = initiale du site,

puis A,B,C selon l'ordre d'arrivée quotidien des identifications temporaires

Transfusion érythrocytaire ABO incompatible lors de l'accueil de deux patients avec des identités temporaires

Patient blessé lors de l' AVP (2) :

19h30 : Prise en charge du patient intubé/ventilé (arrêt cardio-respiratoire sur les lieux de l'accident), mydriase bilatérale inefficacité circulatoire, exsangue, pâleur des téguments

Commande de PSL sous identité TEMPOGA B XXXX

20h 45 : Appel reçu par le Bloc Urgence pour annoncer une laparotomie exploratrice chez ce polytraumatisé grave instable avec pronostic vital engagé

Demande de sang (5 CGR et 5 PFC) sous l'identité temporaire TEMPOGA

Patient porteur de la Plaie Jugulaire (1) :

EFS 19h : Groupage sanguin patient identifié TEMPOGAAAAAA X né le 30/06/1980 : A-

Transfusion érythrocytaire ABO incompatible lors de l'accueil de deux patients avec des identités temporaires

EFS 19h :Groupage sanguin patient identifié TEMPOGAAAAAA X né le 30/06/1980 : A-

⬇

Patient porteur de la plaie jugulaire(1)

EFS 20H46 : Réception d'une demande de sang en UVI au Nom de TEMPOGA (né le ??? Environ 40 ans) de 5 CGR et 5 PFC

⬇

Patient (2) blessé lors de l' AVP (TEMPOGA B) de groupe O

La demande de sang est rattachée à l'identité : TEMPOGAAAAAA X né le 30/06/1980 avec délivrance de 5 CGR A- départ 20H51

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

Bloc urgence :

Vers 20h 55 : réception des PSL avec les fiches de délivrance et une carte de groupe pour TEMPOGAAAAAA X associées à la DDS identifiée TEMPOGA. L'identité provisoire du patient (2) qui est TEMPOGA B n'est pas connue des intervenants.

Vers 21h20-21h25 : la transfusion est débutée sous accélérateur sans réalisation préalable du contrôle ultime (test ABO de compatibilité) et l'incision abdominale est effectuée dans le même temps (avec hémorragie à l'ouverture).

Le test de compatibilité ABO est réalisé après transfusion de 2 CGR A montrant un patient de groupe O.

La transfusion est interrompue.

Le patient recevra au bloc opératoire 2 CGR A, 5 CGR O, 6 PFC AB.

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

Retour d'expérience :

QUELLES SONT LES DEFAILLANCES ACQUISES ?

- Erreur d'identification temporaire du patient
- Rapprochement d'identité approchantes lors de la délivrance des PSL
- Contrôle de concordance d'identité incomplet à réception des PSL
- Absence de contrôle ultime préalablement à la transfusion
- Procédure d'identification temporaire des patients complexe et perfectible

Révision de la Procédure d'identification temporaire des patients

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

Retour d'expérience :

QUELLES SONT LES DEFAILLANCES ACQUISES ?

- Erreur d'identification temporaire du patient
- Rapprochement d'identité approchantes lors de la délivrance des PSL
- Contrôle de concordance d'identité incomplet à réception des PSL
- Absence de contrôle ultime préalablement à la transfusion
- Procédure d'identification temporaire des patients complexe et perfectible

Révision de la Procédure d'identification temporaire des patients

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

Retour d'expérience :

Révision de la Procédure d'identification temporaire des patients

Etablissement d'une procédure conjointe ES/EFS pour la prise en charge des transfusions massives en urgence vitale

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

- **Révision de la Procédure d'identification temporaire des patients :**
- *« Elle va dans le sens d'une simplification : elle aura un noyau commun à savoir Temporaire pour tous les sites suivi d'une lettre (choisie dans l'ordre chronologique et en excluant les lettres en cours d'utilisation). Le prénom, la date de naissance ne changent pas par rapport à l'ancienne procédure. La diffusion sera accompagnée de formations. »*

TEMPORAIRE A versus TEMPORAIRE B

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

➥ Etablissement d'une procédure conjointe ES/EFS pour la prise en charge des transfusions massives en urgence vitale :

Tableau récapitulatif des différents schémas de délivrance des CGR selon la connaissance de l'identité du patient, le sexe du patient et l'âge, le groupe :

IDENTITÉ	SEXE	GROUPE	AGE DE PROCRÉER	TYPE DE PRODUIT DÉLIVRÉ
INCONNUE	M			O RH +1 (D+) KEL -1
	F		NON	
			OUI	O RH -1 (D-) KEL -1

Si les documents de groupage sont communiqués sans que le lien d'identité avec le patient ait pu être totalement fiabilisé, les produits délivrés seront de groupe O et compatibles avec le phénotype RH KEL du patient, si ceux-ci sont disponibles dans les délais compatibles avec l'urgence

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

➥Conclusion :

Les incompatibilités immunologiques de type ABO méritent une attention particulière, car elles sont évitables par le respect des bonnes pratiques transfusionnelles et sont potentiellement source de morbidité importante, voire de mortalité. Elles font suite à une erreur d'administration des PSL, souvent consécutive à une erreur ou une suite d'erreurs : erreur d'attribution, mauvaise identification du patient/PSL, non-respect des procédures transfusionnelles.

L'incidence annuelle des incompatibilités dans le système ABO entre 2010 et 2014 est relativement stable et se situe entre 0,3 à 0,4 EIR pour 100 000 PSL.

TRANSFUSION ÉRYTHROCYTAIRE ABO INCOMPATIBLE

➥Conclusion :

En 2015, au plan national, quatorze incompatibilités immunologiques érythrocytaires sont des incompatibilités de type ABO, soit une incidence de déclaration de 0,47 EIR pour 100 000 PSL transfusés.

Les EIR déclarés sont non graves (grade 1, n= 9 et grade 2, n= 4). Il faut noter qu'un EIR de grade 3 et qu'aucun EIR de grade 4, n'a été rapporté en 2015.

Référence : *Rapport d'activité Hémovigilance 2015 établi par l'Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)*

Merci

Contact

Hélène ODENT-MALAURE

- e-mail : helene.odent-malaure@efs.sante.fr
- Tél. : 04 73 15 20 22